



France : état d'urgence permanent



Avant l'expiration de l'état d'urgence dû au terrorisme, le président français Emmanuel Macron a signé la loi renforçant la sécurité, préalablement adoptée par le Parlement.

Avant l'expiration de l'état d'urgence dû au terrorisme, le président français Emmanuel Macron a signé la loi renforçant la sécurité, préalablement adoptée par le Parlement. Par cette loi, certaines mesures de l'état d'urgence sont intégrées dans le droit commun. De cette manière on établit en quelque sorte un état d'urgence permanent qui est présenté à la population comme un juste milieu « entre la sécurité et la liberté ». Est-ce une politique d'érosion progressive jusqu'à la perte totale de nos libertés ?

de R.

Sources:

Source :

<https://deutsch.rt.com/newsticker/59855-frankreichs-prasident-macron-unterzeichnet-neues/>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#EmmanuelMacron-fr - www.kla.tv/EmmanuelMacron-fr

#France - www.kla.tv/France

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.